

Monsieur Michel Louis, curé de l'église de Saint-André, à Liège, le 25 Décembre, à trois heures de l'après-midi, devant  
 Monsieur Gustave Mottard, Chevalier de la Ville de Liège, officier de l'Etat Civil,  
 Chevalier de l'Ordre de Léopold, and Compromis publiquement:  
 Jean Pierre Henrion, Journalier, né à Liège, le Quatorze  
 Septembre Mil huit cent Quarante-cinq, of domicile and of son  
 d'abord, fils unique de Henri Joseph Henrion, d'abord  
 Chemise, d'abord dittement de Liège, de l'épouse d'abord  
 Louis Louis Quarante-cinq, et de Marguerite Jeanne  
 Hallet, Marchande, and même domicile ci-dessus  
 et Constante,

Et

Madame Marie Sorits, Couturière, née à Liège, le Vingt-  
 Sept Juillet Mil huit cent Quarante-cinq, of domicile and  
 de l'épouse, fille unique de Pierre Sorits, pasteur,  
 et de Marie Catherine Decharpès, Sans profession, and  
 même domicile, ci-dessus et Constante, lesquels,  
 après avoir été déclaré qu'ils n'ont pas fait de contrat de  
 mariage, avant ou requis de procéder à la célébration  
 du mariage projeté entre eux et dont les publications  
 ont été faites en cette Ville, le Vingt-cinq et Vingt  
 Sixième dernier sans opposition. Et de Certifier ci-  
 dessus constatant qu'il est fait à l'égard des obligat-  
 ions de la loi. Partant, droit à la célébration de  
 mariage, après leur avoir donné lecture des articles ci-  
 dessus relatifs à leur état et aux formalités du mariage  
 ainsi que des Chapitres Lij des Code Civil au titre des  
 mariages, et le Contractant ayant consenti à l'accomplissement  
 de la loi de l'époux et l'épouse, déclarant au  
 moment de la loi de l'époux Jean Pierre Henrion et Madame  
 Marie Sorits sans avoir fait de mariage et au dit  
 ils ont déclaré reconnaître pour leurs enfants et légitimes  
 Marie Jeanne Decharpès, née à Liège, le Cinq Septembre Mil huit  
 Cent Quarante-cinq et Antoine Joseph Henrion, né à Quatre  
 Vingt dernier, dont acte dressé en présence de Jean Michel,  
 âgé de Cinquante ans, Américain, mari de l'époux, de Michel Sorits, âgé  
 de Vingt-deux ans, Sans profession, l'époux, de Jean Decharpès, âgé  
 de trente-cinq ans, Américain, mari de l'épouse, et de Jean Scherrenels,  
 âgé de Vingt-huit ans, Sans profession, domiciliés à Liège, et après lecture faite  
 de deux derniers témoins ont signé et l'époux, les autres parties et les  
 autres témoins ont déclaré et sont signés de

Joseph Scherrenels

Gust. Mottard  
 Juy